

# Charte européenne du plurilinguisme

(Version abrégée)

## **1 - Plurilinguisme et Europe politique**

Le plurilinguisme est inséparable de l'affirmation d'une Europe politique. Les cultures et les langues européennes expriment chacune à leur façon l'identité de l'Europe. Le projet politique européen doit être façonné par cette exigence et de ce fait développer une stratégie pour le plurilinguisme destinée à faire prévaloir le plurilinguisme dans tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Les institutions européennes, dans leur fonctionnement interne, dans leurs relations avec les Etats-membres et avec les Etats extérieurs à l'Union européenne doivent exprimer le plurilinguisme et le multiculturalisme. Pour ce qui concerne les langues de travail et les langues de procédure, des solutions devront être trouvées permettant d'une part un déroulement du travail sans heurt, mais respectant d'autre part l'identité de l'Europe dans sa diversité et assurant un équilibre approprié entre les langues selon leur poids démographique.

## **2 - Plurilinguisme, connaissance et reconnaissance de l'autre.**

La diversité des langues assure la pluralité et la richesse des représentations. La langue n'est pas un simple outil de communication, elle est aussi créatrice de sens et génératrice de représentations. La traduction et le plurilinguisme sont la voie par excellence d'échange et d'interaction entre les cultures. Face à la catastrophe culturelle de la langue unique, il n'y a pas d'alternative au plurilinguisme. Les recherches sur les langues et l'interculturalité doivent être développées et popularisées. L'enseignement des langues à l'école et tout au long de la vie ne saurait être dissocié d'une dimension culturelle qui en est la première justification dans le contexte de la mondialisation.

## **3 - Plurilinguisme et liberté**

La langue, aptitude particulière à l'espèce humaine, est l'expression d'une liberté. La possession de sa langue maternelle est une liberté fondamentale; la connaissance de plusieurs langues est une liberté supplémentaire. Enseigner et apprendre les langues est la mission qui s'impose avant toute autre à l'éducation.

## **4 - Plurilinguisme et identités européennes**

Le plurilinguisme est un moyen d'affirmer dans l'Europe la pérennité des entités nationales, lieux privilégiés d'exercice de la citoyenneté. L'Europe puise son identité dans la mise en communauté de ses langues, de ses cultures et de ses valeurs et non dans la fusion des identités particulières. L'Europe ne saurait avoir une seule langue de communication qui serait son plus petit commun dénominateur réduit à l'économique et au commercial. Elle doit donc placer la culture au premier rang de ses priorités et contribuer à donner, au même titre que les grandes aires culturelles et linguistiques transcontinentales, une dimension culturelle, humaine et humaniste à la mondialisation.

## **5 - Plurilinguisme, culture et citoyenneté**

Le plurilinguisme est une source fondamentale du sentiment de citoyenneté européenne. C'est par la langue et les cultures exprimées par la langue que le citoyen, sans le savoir, prend conscience de sa citoyenneté et commence à l'exercer.

## **6 - Plurilinguisme et relations internationales**

Le plurilinguisme est une des réponses au « choc des civilisations » et aux diverses formes d'hégémonie politique, culturelle et économique. Les valeurs d'ouverture à l'autre et de respect de l'autre qu'implique le plurilinguisme conduisent à une conception des relations internationales qui refuse l'engrenage du "choc des civilisations" qui ne peut mener le monde qu'à une nouvelle conflagration.

## **7 - Plurilinguisme diversité culturelle et développement scientifique**

Le plurilinguisme est un élément essentiel de l'innovation scientifique. Dans le domaine de la pensée, la créativité est liée à la langue maternelle et à la culture. Les sciences de la culture sont par construction interculturelles : en tant que disciplines critiques, elles ont tout à apprendre de la différence des langues et des traditions culturelles. La variété d'approches scientifiques complémentaires est une source de richesse qui ne peut être atteinte au travers d'une seule langue.

## **8 - Pour une approche différenciée du plurilinguisme**

Le droit à la langue et à la diversité linguistique et culturelle ne se divise pas. Les langues ne peuvent avoir

toutes le même statut international, mais toutes méritent d'être enseignées, étudiées et utilisées.

## **9 - Plurilinguisme et efficacité économique**

Le plurilinguisme est un gage de progrès économique dans un monde pacifié. Le plurilinguisme est un atout déterminant, que l'on se place au niveau individuel ou au niveau des entreprises. Au plan individuel, la possession d'une langue étrangère tend à être un minimum exigé à l'embauche. La possession de deux langues ou plus est un atout déterminant. Pour l'entreprise, les stratégies linguistiques font partie des stratégies commerciales et de déploiement international. Tout monolinguisme simplificateur peut devenir un handicap rédhibitoire.

## **10 - Plurilinguisme et droit du travail**

Tout travailleur doit avoir le droit de travailler dans la langue du pays où il vit. Le droit à l'emploi sur le lieu de travail de la langue du pays d'accueil à l'exclusion de toute autre non justifié par des nécessités fonctionnelles doit être affirmé avec force. Il s'agit d'une question de respect des personnes, mais aussi d'une question de sécurité du travail, car la bonne compréhension des ordres, des consignes et des modes d'emploi est indispensable. Il convient de condamner toute forme de discrimination dans le travail fondée sur des critères linguistiques sans rapport avec les exigences professionnelles.

## **11 - Plurilinguisme et éducation**

Les systèmes éducatifs doivent offrir une éducation plurilingue. La première mission de l'école est l'apprentissage de la ou des langues nationales, base de tous les apprentissages et fondement de la cohésion sociale. L'apprentissage de deux langues vivantes en plus de la langue maternelle doit être un objectif fondamental de l'éducation. L'enseignement précoce à l'école d'une autre langue que l'anglais doit être particulièrement encouragé. Une place doit être réservée aux langues régionales ou minoritaires et aux langues de faible diffusion internationale. Les nouvelles technologies doivent être exploitées sans porter atteinte à la nécessité de maintenir l'enracinement des langues dans les cultures qu'elles expriment. Il convient de tirer partie des avancées permises par les progrès accomplis dans le domaine de la didactique des langues. A cet égard les stratégies d'intercompréhension et l'intégration des langues dans les enseignements disciplinaires sont des voies à développer. Les échanges entre établissements et la mobilité internationale des étudiants et des enseignants doivent être favorisés.

## **12 - Plurilinguisme et médias**

Les médias doivent permettre l'expression des cultures multiples. Les médias doivent être sensibilisés aux questions linguistiques. La création artistique, cinématographique et audiovisuelle doit être soutenue de façon active par l'Union européenne. Une fête des langues et cultures doit être promue comme manifestation populaire au niveau européen.